

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE de CHARENTAY



PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

8

Approuvé le 18 juillet 2005



NOTICE TECHNIQUE

1 - Eau potable

La commune est alimentée à partir des puits de captage situés à St-Georges-de-Reneins. Un château d'eau est situé à Monternot.

Elle adhère au Syndicat intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais.

La société fermière est la SDEI chargée de l'entretien et du fonctionnement du réseau.

La distillerie du Beaujolais possède un forage non utilisé pour l'alimentation en eau potable.

Protection incendie : La SDEI a effectué un contrôle du parc des poteaux d'incendie communaux en décembre 2003 (voir les tableaux ci-joints). La commune a donc une connaissance récente des débits en m³/heure pour chacune des borne. Elle peut ainsi répondre aux exigences imposées en la matière.

2 - Assainissement

(voir Etude Ingédia : Schéma directeur d'assainissement)

♦ Eaux usées

Description du réseau :

Le réseau collectif d'assainissement existe uniquement au bourg. Ce qui sous-entend que les autres zones constructibles du MARNU sont équipées d'assainissements individuels ou semi-collectif (La Girardière).

La distillerie du Beaujolais, qui transforme en alcool vinique (marc) les lies des différentes exploitations, possède sa propre station d'épuration et son champ d'épandage.

La commune est équipée depuis 1982 d'une station d'épuration biologique (à boues activées), située en limite Est du stade. Elle est dimensionnée pour 650 équivalents/habitants.

Le bourg comptait, en 1999, 155 branchements ; on estime la capacité totale de 250 habitations sur le bourg. Avec 2,65 habitants par logement, on arrive à terme à 662 habitants reliés. Les estimations montrent que la capacité de la station peut être atteinte en 2011 avec un taux régulier de croissance démographique annuel de 2,12 %.

Le fonctionnement de la station est satisfaisant.

Le réseau est constitué d'une antenne principale unitaire, de la station d'épuration au déversoir d'orage n°1 sur laquelle se branche 3 antennes unitaires et 2 antennes séparatives.

Le réseau unitaire concerne la partie la plus ancienne du bourg ; il reçoit les eaux usées et pluviales du centre bourg et les eaux pluviales d'un bassin versant agricole en amont du bourg.

Toutes les nouvelles constructions sont reliées à un réseau de type séparatif.

La station et l'ensemble des réseaux sont gérés directement par la commune.

Schéma directeur d'assainissement :

L'étude du schéma directeur d'assainissement a été initialement décidée en 1997. Elle a été confiée au cabinet Ingédia.

Le zonage d'assainissement a été élaboré sur la base des études du schéma directeur d'assainissement réalisées au cours du premier semestre 1999 et du dernier semestre 2003.

Le plan de zonage d'assainissement définit une zone d'assainissement collectif au bourg et une zone d'assainissement non collectif qui concerne le reste de la commune.

Le zonage d'assainissement collectif rassemble l'ensemble des quartiers actuellement raccordés, et les secteurs non raccordés au réseau d'assainissement et destinés à être urbanisés (zone 1 AU et 2 AU du PLU).

Le cabinet Ingédia préconise un certain nombre de filières dans la zone d'assainissement autonome, mais des études au cas par cas peuvent entraîner le choix d'autres filières.

En fonction des études réalisées, et sous réserve d'études détaillées des parcelles, la filière proposée, pour l'ensemble du territoire, est un tertre drainé ou un filtre à sable compact surélevé et drainé quand la superficie au sol est insuffisante pour installer un tertre.

Cette filière ne concerne pas les secteurs suivants :

- Monternot-Nord :

Des tranchées filtrantes seront aménagées telles que les décrives l'étude du cabinet.

- Garanche, Sermezy, Les Combes, La Valette :

La filière retenue est le filtre à sable vertical drainé.

- Chêne :

La filière de traitement retenue est un filtre à sable vertical.

◆ Eaux pluviales

La partie Ouest plus escarpée connaît des problèmes d'érosion. Des systèmes ont été mis en place après études dans les années 1990-91 : des dessableurs et des serves dans les zones les plus sensibles comme Monternot, Grand'Grange et Petit Vuril.

La majeure partie de la commune est située sur le bassin versant du Sancillon. Les eaux pluviales de la partie Nord-Est de la commune se déversent vers la Mézerine et celles de la partie Sud-Est se rejettent vers la Vauxonne.

Dans la zone viticole, les eaux pluviales sont dans certains secteurs canalisées dans des charrois bétonnés pour éviter l'érosion (le long des voies communales). De nombreux dessableurs existent avant le rejet dans le Nerval ou le Sancillon.

➤ **Des problèmes sont encore à résoudre à Saint-Pierre, Garanche, Néty pour protéger quelques habitations.**

Quelques rappels à propos de l'assainissement des eaux pluviales et de ruissellement :

- * L'imperméabilisation et le ruissellement engendrés par les opérations d'urbanisation devront être quantifiés, afin de mesurer les incidences sur les volumes d'eau à transiter, soit dans les réseaux, soit dans les cours d'eau.

- * L'autorité administrative doit pouvoir imposer des dispositifs adaptés à chaque cas et propres à réduire les impacts des rejets supplémentaires sur le milieu ou les réseaux existants.
- * Le principe demeure que :
 - ◇ les aménagements ne doivent pas augmenter les débits de pointe des apports aux réseaux par rapport au site initial
 - ◇ un pré-traitement est demandé pour les opérations significatives (> 1 ha) d'habitat ou d'activité.

3 - Ordures ménagères

Dans le cadre de sa compétence relative à la Protection et la mise en valeur de l'environnement, la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés relèvent du domaine de la Communauté de communes Beaujolais-Val de Saône.

- * Le tri sélectif a été mis en place en 1999 avec un « point propreté » à proximité de la station d'épuration (route de St-Georges-sur-Reneins). Un second point propreté est en projet.
- * Une déchetterie est située à Belleville.



Agence NORD RHONE
Route de Lucenay
69480 ANSE
Tél. 04.74.67.25.50

1/2

COMMUNE DE CHARANTAY
CONTRÔLE DU PARC DES POTEaux D'INCENDIE COMMUNAUX
TABLEAU RECAPITULATIF - ANNEE 2003

N° OUVRAGE	LIEU DIT	TYPE D'APPAREIL	MARQUES	Ø	DATE DE CONTRÔLE	PRESSION (BARS)	DEBIT (M3/H) *	MISE EN PEINTURE	OBSERVATIONS (*)
1	BOURG Place		BAYARD	100	12/03	6	55	/	
2	BOURG Lagneau		P à M	60	12/03	6	20	/	
3	LES COMBES		P à M	60	12/03	5	5	/	
4	VURIL (Maison Ronzières)		BAYARD	60	12/03	5	5	/	
5	BOURG Cimetière		BAYARD	100	12/03	6	60	/	
6	VURIL		BAYARD	100	12/03	5	23	/	
7	VURIL (Maison Dutraive)		BAYARD	100	12/03	5	23	/	
8	GRANDE GRANGE		P à M	60	12/03	5	25	/	
9	CHAPOLY		BAYARD	60	12/03	6	5	/	
10	LE GAILLARD (Maison Pegay)		P à M	60	12/03	7	5	/	
11	LE GAILLARD (Maison Aucagne)		P à M	60	12/03	7	5	/	
12	MONTERNOT (Maison Berthodo)		P à M	60	12/03	3	60	/	
13	MONTERNOT		BAYARD	60	12/03	2	45	/	
14	LA VALETTE		P à M	60	12/03	3	10	/	
15	LA MONTONNIERE		P à M	60	12/03	4	80	/	
16	SERMEZY		P à M	60	12/03	5	80	/	
17	SERMEZY (Maison Chevrier)		BAYARD	100	12/03	4	75	/	
18	CHENE		BAYARD	100	12/03	4	55	/	
19	CHENE (Maison Gaffre)		BAYARD	100	12/03	4	30	/	
20	GARENCHÉ		BAYARD	100	12/03	3	5	/	
21	LA GARENNE		BAYARD	60	12/03	3	5	/	
22	ANGELARD		BAYARD	60	12/03	6	15	/	
23	MONTVALON		BAYARD	60	12/03	6	15	/	
24	LE NICOLAS		P à M	60	12/03	6	85	/	
25	CHARRON		BAYARD	60	12/03	7	85	/	

* Débit pris avec le réservoir de MONTERNOT vide

FA



Agence NORD RHONE
Route de Lucenay
69480 ANSE
Tél. 04.74.67.25.50

2/2

COMMUNE DE CHARANTAY
CONTRÔLE DU PARC DES POTEaux D'INCENDIE COMMUNAUX
TABLEAU RECAPITULATIF - ANNEE 2003

N° OUVRAGE	LIEU DIT	TYPE D'APPAREIL	MARQUES	Ø	DATE DE CONTRÔLE	PRESSION (BARS)	DEBIT (M3/H)*	MISE EN PEINTURE	OBSERVATIONS (*)
26	CHARRON (Rivière Vauxone)		BAYARD	100	12/03	7	90	/	
27	CHARRON (Maison Jaccon)		BAYARD	60	12/03	7	10	/	
28	VERNAY (Maison Geoffray) D 19		BAYARD	100	12/03	6	45	/	
29	LE MANDY (Maison Giraud)		BAYARD	100	12/03	5	50	/	
30	MAISON NEUVE		BAYARD	100	12/03	7	65	/	
31	BOURG (Maison Desthieux)		BAYARD	80	12/03	7	43	/	
32	GRANGE BOURBON		P à M	60	12/03	7	30	/	
33	ARGINY		BAYARD	60	12/03	8	5	/	
34	LA GIRARDIERE		P à M	60	12/03	8	50	/	
35	LES HARBOUX		P à M	60	12/03	9	50	/	
36	ARMAS		P à M	60	12/03	8	35	/	
37	LES ROUSSES		BAYARD	60	12/03	8	5	/	
38	LES ROUSSES (Maison Perraud)		BAYARD	60	12/03	8	5	/	
39	PINASSEY		BAYARD	60	12/03	8	5	/	
40	PINASSEY (Route de Belleville)		BAYARD	60	12/03	8	5	/	
41	ANGELARD (Maison Rosler)		BAYARD	60	12/03	8	25	/	
42	LOT. LE BOURG		BAYARD	100	12/03	6	45	/	
43	LE BOURG (Le Parc)		BAYARD	100	12/03	6	55	/	
44	LOT. LA GIRARDIERE		BAYARD	100	12/03	8	55	/	
45	LE GRAND VERNAY		BAYARD	100	12/03	6	60	/	
46	LOT. DELPHINGUE		BAYARD	60	12/03	9	46	/	

* Travaux de remise en état à envisager

* Débit pris avec le réservoir de MONTERNOT vide

Fait à Anse, le 22.12.2003

B. GUILHERMET - Chef d'Agence

S.D.E.I.

Agence Nord Rhône
Route de Lucenay
69480 ANSE
Tél. 04 74 67 25 50
Fax 04 74 60 26 92

LA